

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.108

L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 NOVEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 NOVEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

ETAIENT ABSENTS : M. ANGIBAUD, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **EGLISE NOTRE-DAME : RESTAURATION GENERALE DE LA FACADE NORD
CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 14 juin 1999, le Conseil Municipal a décidé de solliciter des subventions au taux maximum auprès de l'Etat et du Conseil Général pour la 3ème tranche de réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame de ROYAN (ensemble des voiles béton armé de la façade NORD) estimée à 4.000.000 Frs TTC (valeur octobre 1999 du montant des travaux, honoraires compris pour les 2 tranches de financement 3/4 et 4/4).

La maîtrise d'ouvrage concernant ces travaux sera assurée par la Ville de ROYAN.

Par suite, Monsieur le Préfet de Région en qualité de représentant de l'Etat, a transmis à la Ville de ROYAN le projet de convention ci-annexé qui délègue la maîtrise d'ouvrage de la restauration de la façade NORD (Tranche de financement 3/4) de l'Eglise Notre-Dame à notre collectivité.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le projet de convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de confirmer les demandes de subventions au taux maximum auprès de l'Etat et du Conseil Général, notamment pour la 2ème phase de financement (4/4) de réhabilitation de la façade NORD
- de solliciter l'Etat pour l'obtention du projet de convention de délégation de la Maîtrise d'ouvrage pour la Tranche de financement 4/4
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous projets de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Ville de ROYAN ainsi que tout autre document, pour la restauration de l'ensemble des voiles béton armé de la totalité de la façade NORD
- d'imputer les dépenses aux crédits inscrits au Budget Communal de la Ville de ROYAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 novembre 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS